

ÉDITO : ici l'ombre, les personnels parlent au ministre!

Poings serrés et regard d'acier, notre ministre a décidé de s'adresser aux « personnels de l'ombre »... Selon Blanquer notre rôle est essentiel, en soutien aux élèves et répète que, sans nous, « notre maison ne pourrait pas fonctionner ».

C'est indéniable mais on ne peut pas dire que la reconnaissance aille de pair.

Il ose ainsi remercier le dévouement des agent·es alors qu'au même moment nous subissons 400 suppressions de postes à compter de la rentrée prochaine après les 200 postes en moins de l'année précédente. N'y aurait-il pas un problème dans l'équation ?

Dans le même temps, il poursuit sur les capacités d'adaptation des personnels «notre maison sait toujours s'adapter. Elle le fait avec une grande célérité». Parlons-en aux collègues des académies de Rouen et de Caen dont le projet de fusion est humainement douloureux (absence de pilotage, dégradation des conditions de travail).

Confiance et bienveillance, vraiment ?

Combien de chantiers en cours avec des notes de gestion ministérielles qui arrivent avec effet

rétroactif : CSG, défiscalisation des heures supplémentaires, PPCR, ...

Combien d'agent·es titulaires et non titulaires sont en arrêt suite à l'augmentation de la charge de travail ? Car, sur le terrain, s'adapter signifie le plus souvent en faire plus avec moins de moyens, du matériel inadapté, des personnels parfois non formés, des calendriers intenables et des heures supplémentaires.

Alors, parler de « grand professionnalisme dans cette maison », c'est surtout reconnaître que

la maison ne tient qu'avec le dévouement extrême des agent·es.

Oui, les «personnels de l'ombre» de l'Éducation nationale méritent davantage de reconnaissance!

Ministère de la Méthode Coué mais pas de la justice sociale!

SOMMAIRE

- 1- Édito
- 2- Enseignement scientifique: l'arbre qui cache la forêt
- 3-Retraite: défendons nos acquis
- 4- Médecine du travail: public/privé, des inégalités flagrantes



La confiance est rompue!

Tronc commun: enseignement scientifique, « l'arbre qui cache la forêt »

Derrière ce terme, se cache un « triple » enseignement selon la volonté du ministre : un enseignement de SVT et de Physique-Chimie avec également des mathématiques en tant qu'outil appliqué aux SVT et à la PC.

Malheureusement la déclinaison s'arrête ici et aucune répartition horaire légale par matière n'est arrêtée (la réforme prévoit deux heures hebdomadaires en 1ère et Tale). Cet enseignement scientifique sera-t-il dédoublé puisque « au sein de l'Enseignement scientifique, une place de choix est réservée à l'expérimentation ».

Les personnels techniques de laboratoire devront s'adapter à cette réforme sans aucune formation!

Force est de constater, qu'au final, la plupart des projets de répartition de services ne permettront pas de pratiquer d'activités expérimentales, ni de réaliser le « projet expérimental et numérique » dans des conditions d'effectifs raisonnables comme le précise le programme. Cet enseignement se fera donc majoritairement en classe entière en partageant une heure de physique-chimie et une heure de SVT puisqu'il est en concurrence avec la constitution de groupes à effectifs réduits en enseignement de spécialité et avec les options. Chaque établisse-

ment fera comme bon lui semble et suivant ses moyens.

Et la place des personnels techniques de laboratoire dans tout ça... encore une fois, ils et elles restent les grand·es oublié·es :

- ◇ pas de formation aux nouveaux programmes en SVT et Physique chimie dans les plans académiques de formation ;
- ◇ pas d'information sur les nouveaux enseignements « informatique et sciences du numériques » ou sur le projet préparé (adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par l'élève) pendant deux ans avec un oral présenté en Tale en épreuve finale par exemple (nouveau TPE? sur 2 ans) ;
- ◇ difficultés de mise en place des nouveaux programmes nécessitant l'achat de nouveaux matériels avec des crédits toujours à la baisse ;
- ◇ des effectifs importants dans les salles de TP, dégradant les conditions de travail des personnels.



En terme de formation, la CGT Educ'action se prononce pour :

- ◇ un droit individuel à l'information directe des salarié·es sur toute possibilité de formation (plan de formation ou possibilités individuelles) ;
- ◇ une formation pour tous les personnels (titulaires ou non) d'au moins 10 jours par an ;
- ◇ un droit de contrôle et de définition collective de tous les plans de formation par les Comités techniques.

La CGT Educ'action revendique la prise en charge de tous les frais relatifs à la formation (inscription, frais pédagogiques, déplacements,

Exigeons une formation ambitieuse pour tous les personnels!

frais de garde, hébergement...). L'organisation du travail doit intégrer largement le droit à la formation (par la prévision des remplacements) afin d'éviter les dysfonctionnements des services et la culpabilisation (pouvant aller jusqu'à l'abandon de la formation) de celui ou celle qui demande la formation. La formation doit rimer avec promotion sociale (la formation ne doit pas se résumer au seul maintien de l'employabilité).

Depuis quelques jours, les médias dévoilent les intentions gouvernementales d'un nouveau recul de l'âge de la retraite, avant même la « grande réforme des retraites » promise par Emmanuel Macron.

La CGT dénonce le jeu de dupes mené depuis des mois par le gouvernement et son haut-commissaire, avec des mesures annoncées mais jamais exposées durant toute la phase de concertation.

Sans attendre la future réforme universelle, le gouvernement anticipe de nouvelles régressions sociales en reculant l'âge de la retraite à taux plein par le biais de la décote. Il ne cache d'ailleurs plus désormais que son objectif est de reculer l'âge réel de départ à la retraite à 64 ans puis à 65 ans et, cela, le plus rapidement possible.

Le gouvernement envisage, en effet, dès 2020 (à travers la loi de finance de la sécurité sociale) d'accélérer l'allongement de la durée de cotisation (de 167 à 172 trimestres) prévu par la réforme Touraine. Toutes les générations nées à partir de 1963 seront concernées; dès 2025, elles devront avoir cotisé 172 trimestres. Elles vont donc subir une double peine : l'allongement de la durée de cotisation requise qui les obligera à reporter leur départ au-delà de 62 ans et la bascule dans le futur

L'objectif pour le gouvernement c'est de reculer l'âge réel de départ à la retraite à 64 ans, dans un premier temps, puis à 65 ans à moyen terme!

système à points. Cette nouvelle annonce nous montre bien qu'aucun.e futur.e retraité.e ne sera épargné.e. reporter leur départ au-delà de 62 ans et la bascule la part des dépenses de retraite dans le Produit intérieur Ceci confirme que le véritable objectif du gouvernement n'est pas de mettre en place un système dans lequel un euro cotisé rapporterait les mêmes droits pour tous » – ce qui est, de toute façon, impossible – mais de baisser

brut (PIB). – mais de baisser la part des dépenses de retraite dans le Produit intérieur brut (PIB).

Ceci aura pour conséquence une inéluctable baisse du niveau des pensions.

C'est bien le but qui se cache derrière le régime par points, ainsi que la CGT l'a révélé de longue date.

Pour ce faire, le gouvernement ressort l'argument éculé du déficit des retraites.

Personne n'est dupe, le patronat comme le

Ce système conduira inéluctablement à une baisse du niveau des pensions. Pourtant ce ne sont pas les salarié.es qui sont responsables de cette situation!

gouvernement n'arrivent plus à masquer que c'est l'exonération des cotisations sociales qui grève le financement des retraites.

Ainsi en est-il de la prime Macron dite « de pouvoir d'achat », comme de la défiscalisation des heures supplémentaires, qui illustrent cette politique qui fragilise notre protection sociale, en lieu et place d'une véritable augmentation des salaires.

Ce gouvernement veut passer en force en avançant en brouillant les pistes. Il est en train de nous rouler dans la farine !

Une seule réponse est possible, selon la CGT : construire une large mobilisation sociale pour empêcher ces mauvais coups.



Dans beaucoup d'académies, il y a un manque criant de médecins de prévention. Même si on peut se féliciter que 93% des académies disposent d'un médecin de prévention mais le taux de couverture d'un médecin de prévention rapporté à un 1 médecin pour 2500 agents et agentes est de 21%. C'est peu, bien trop peu. La raison en est le salaire peu attractif proposé à ces futurs médecins de prévention. Il est dommage que les questions budgétaires passent, une fois de plus, avant l'intérêt des personnels.

De plus, il y a un aspect important dans la prévention qui n'apparaît pas. En effet comme tout employeur, l'administration est tenue d'assurer un suivi médical de ses agents et agent·es. Selon la réglementation, dans la Fonction publique d'État, une visite médicale a lieu tous les 5 ans.

Il n'en est rien dans l'Éducation nationale, le ministère

Pas de visite médicale, manque criant de médecins de prévention... La médecine du travail est un enjeu majeur qui nécessite des moyens!

ne remplit pas ses obligations réglementaires en matière de santé

Pourtant un amendement a été adopté à l'article 13 qui prévoit la remise par le gouvernement d'un rapport étudiant la possibilité d'une visite obligatoire

périodique pour les personnels de l'Éducation nationale.

Pour être plus efficace la CGT Éduc'action continuera de porter quelques revendications qui lui semblent importantes :

- ◇ il faudrait obtenir dans l'année le 100% de RSST (registre santé et sécurité au travail) présents sur les lieux de travail et 100% de Duerp actualisés (Ce n'est jamais que la loi après tout...);
- ◇ une communication faite à tous les personnels à chaque rentrée, comprenant les infos suivantes :
 - 1. Le RSST : où le trouver, pourquoi et comment le remplir;
 - 2. Détailler la procédure pour déclarer un accident de service;
 - 3. Donner les contacts des CHSCT départementaux, académiques et ministériels;
- ◇ un recrutement massif des médecins de prévention;
- ◇ des visites médicales régulières pour tou·tes les agent·es de notre ministère;
- ◇ une évolution de l'impact sur les personnels des réformes mises en place ces dernières années. Il y a eu quand même une succession de réformes que ce soit dans le 1er et 2nd degré qui peuvent être source de stress chez les personnels. La CGT Éduc'action s'est par ailleurs largement exprimé·es là-dessus avec la réforme du bac GA ou de la filière technologique qui a fragilisé bon nombre de collègues de cette discipline.

Tous les articles ont été rédigés par le Collectif ITRF de la CGT Éduc'Action

Nom : Prénom :

Mél :

À retourner à : CGT Éduc'Action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Vous pouvez également adhérer directement sur www.cgteduc.fr